



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E78975

VALABLE JUSQU'AU 17/06/2027

ÉDITÉ LE

22/05/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2000

Forme juridique : SARL

Capital : 25 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC NANCY 2000 B 290

Siret : 431 290 402 00038

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 54 1216

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5774339504

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5774339504

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : S B I BATIMENT

1207 RUE GUSTAVE EIFFEL  
ZAC INDUSTRIELLE DE FEVILLE SUD  
54710 FLEVILLE-DEVANT-NANCY

Téléphone : 03 83 56 71 04

Fax :

Portable : 06 36 20 57 67

Site Internet : <https://sbi-batiment.fr/>

E-mail : [contact@sbi-batiment.fr](mailto:contact@sbi-batiment.fr)

Responsabilité légale :

ADOBATI ALEXIS CO-GÉRANT / MUNIER STÉPHANE CO-GÉRANT

Effectif moyen : 22

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	24/09/2024
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	28/05/2024
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	19/05/2026
7142	Isolation thermique - correction acoustique par projection - injection Mention RGE	27/06/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	30/06/2022
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	24/09/2024
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	30/06/2022

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.